

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 28 septembre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Peters a été substitué à celui de M. Gleave sur la liste des membres du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes du restaurant du Parlement.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Errata au rapport sur la vérification du Compte du fonds de changes pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le 1^{er} juin 1971.

L'honorable sénateur Prowse, président suppléant, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déferé le Bill C-243, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les juges et la Loi sur l'administration financière», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Prowse propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à lundi le 4 octobre 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de la motion de l'honorable sénateur Laird,

Il est—

Ordonné: Qu'elle soit différée à plus tard ce jour.

L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, que le Bill C-262, intitulé: «Loi ayant pour objet de soutenir l'emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Choquette pour l'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,

Le Sénat se reporte aux Avis de Motions

Suivant l'Ordre adopté, l'honorable sénateur Laird propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé d'examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle au Canada.

Après débat,

L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Forsey, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,

Le Sénat se reporte à l'Ordre du jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.